



SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°177

Vendredi 4 juillet 2025

https://www.synep.org/info_synep_2025_177.pdf

Canicule à l'école : jusqu'à quand va-t-on faire « suer » les enfants ?

Chaque année, la scène se répète et le SYNEP CFE-CGC le déplore : des classes surchauffées, des élèves en sueur, des enseignants qui improvisent, et des politiques qui promettent... pour plus tard. Pendant ce temps, des enfants suffoquent, enfermés dans des salles où la température dépasse les 30 degrés.

Voilà où en est l'école française, en 2025 !

Dès les premiers pics de chaleur, on feint de (re)découvrir que nos établissements sont de véritables passoires thermiques. Dans certaines écoles, les élèves font des malaises et apprendre devient tout simplement impossible : comment demander de la concentration sous une chaleur accablante ? On demande encore et toujours aux enseignants de « s'adapter », mais à force de plier, on finit par casser !

Le bilan est simple : nos écoles datent d'une autre époque, bien avant le réchauffement climatique. Les fameux « paillerons » (constructions scolaires réalisées entre 1960 et 1975 à partir des procédés industrialisés métalliques) des années 70, toujours debout, se transforment en fours solaires. Et l'on continue de faire semblant qu'ouvrir une fenêtre suffit...

L'irresponsabilité des pouvoirs publics est criante car chaque été, nous faisons le même affligeant constat : stores cassés, vitrage simple, aucune ventilation... Et quand une école tire la sonnette d'alarme, on lui répond d'attendre. Attendre quoi ? Que des enfants tombent d'épuisement ?

Certaines familles en viennent à réclamer un congé canicule, comme en Espagne ou au Portugal. Mais est-ce à elles de compenser les manquements de l'État ? Est-il normal de devoir choisir entre la santé de son enfant et une journée de salaire perdue ?

Derrière les promesses lointaines, il y a un abandon. Bizarrement, installer la climatisation dans un bureau de direction va vite. Pour les écoles, on parle de plans « pluriannuels » mais pendant ce temps, les enfants trinquent.

Le SYNEP CFE-CGC le dit clairement : l'éducation ne doit plus se faire au prix de la santé. Il faut au contraire mettre en œuvre un plan d'urgence national, dès maintenant : rénovation thermique des bâtiments, généralisation de protections solaires efficaces, installation de systèmes de ventilation naturelle ou double flux, végétalisation des cours et des abords pour réduire les îlots de chaleur, adaptation des rythmes scolaires, voire fermeture temporaire en cas d'alerte rouge canicule. Ce n'est pas un luxe mais une question de santé publique. Des solutions durables et écologiques existent : il est temps de les mettre en œuvre.

Et pendant ce temps, reviennent régulièrement les volontés ministérielles de **réduire les vacances d'été**, comme si le problème de l'école se résumait à un calendrier mal réglé. **Le SYNEP CFE-CGC s'y oppose fermement.** Car faut-il le rappeler ? Juillet et août sont désormais les mois les plus chauds de l'année. Imaginer scolariser des enfants dans des établissements étouffants, souvent mal isolés, sans ventilation ni ombrage, relève de la **fiction administrative**.

Ces propositions, répétées à intervalles réguliers, traduisent une déconnexion complète des réalités du terrain. Elles témoignent d'un aveuglement face à la **nouvelle donne climatique**. On ne répond pas à la crise de l'école en allongeant le temps passé dans des locaux inadapés, mais en **rendant l'école habitable**, toute l'année.

Avant de réfléchir à une quelconque modification du calendrier scolaire, **il faut d'abord garantir des conditions dignes d'enseignement, y compris en juin.** Car l'école ne doit pas être un lieu de souffrance thermique. Tant que les infrastructures ne seront pas profondément rénovées, parler de raccourcir l'été est non seulement irréaliste, mais aussi dangereux pour la santé des élèves et des personnels.

Les enseignants sont des pédagogues mais pas des climatologues ou des infirmiers ! La chaleur en classe est une violence invisible mais réelle. Nos enfants (et accessoirement les enseignants !) méritent mieux que des promesses creuses.

Pour le SYNEP CFE-CGC, il est temps d'agir et vite !

Nadia DALY



SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°177

Vendredi 4 juillet 2025

https://www.synep.org/info_synep_2025_177.pdf

Canicule à l'École : ça suffit !

Rappel de ce que la loi impose désormais (décret 1er juillet 2025) :

- ❖ Adapter les horaires dès le niveau jaune de vigilance canicule
- ❖ Réduire l'exposition à la chaleur
- ❖ Garantir l'accès à de l'eau fraîche (obligatoire dès 301 élèves)

Le SYNEP CFE-CGC vous propose des actions, légales, individuelles ou collectives, pour protéger la santé de tous.

- Remplir le RSST (registre de santé et sécurité au travail) en cas de situation dangereuse : c'est la première étape pour faire remonter les risques aux autorités académiques.
- Exercer son droit d'alerte, quand les conditions de sécurité ne sont plus réunies (absence de ventilation, volets clos, température insoutenable...).
- Utiliser son droit de retrait, notamment pour les personnels vulnérables ou les femmes enceintes.

Se mettre en sécurité ne signifie pas abandonner son poste mais se protéger dans un lieu moins exposé !

Le SYNEP CFE-CGC demande :

- ✓ Des protocoles locaux d'urgence
- ✓ L'annulation ou le report des épreuves en conditions extrêmes
- ✓ Une vraie politique de prévention climatique
- ✓ La reconnaissance du travail des personnels !

L'École ne peut rester aveugle à cette réalité du dérèglement climatique et il est temps que l'Éducation nationale cesse d'être le parent pauvre de la prévention et devienne, comme tout autre employeur, un employeur responsable !

Sylvie TUROWSKI

**

Convention collective nationale de l'enseignement privé à but non lucratif (EPNL, IDCC n° 3218) Convention collective nationale des personnels des établissements agricoles privés (EAP, IDCC n° 7520)

Alors que la Cour d'Appel de Paris a annulé les arrêtés de 2023 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans ces 2 conventions (voir lettre d'info n°165), et que le ministère du travail a déjà déterminé l'audience de chaque organisation syndicale pour le dernier cycle écoulé 2021-2024, le ministère vient de publier un nouvel arrêté pour chacune de ces conventions, basé sur les résultats des élections professionnelles issues du cycle 2017-2020, afin, dit-il, de permettre la continuité des négociations en cours.

Mais pourquoi prendre ces nouveaux arrêtés d'une durée limitée à quelques mois et basé sur l'ancien cycle, plutôt que prévoir l'avancement de la publication de celui attendu sur le cycle écoulé ?

Pour celui de l'EPNL, en réalité, on peut se demander s'il ne s'agirait pas plutôt d'écarter des négociations, jusqu'à la publication des arrêtés de représentativité basés sur les résultats des élections professionnelles issues du cycle 2021/2024, une organisation syndicale, la CGT pour ne pas la nommer, qui devrait être reconnue représentative, compte tenu de ces résultats.



Quant à celui concernant l'IDCC 7520...n'y aurait-il pas une erreur grossière de convention collective, puisque là il s'agit de la convention collective nationale des salariés des établissements d'enseignement et organismes de formation aux métiers du territoire (EOFMT) et non celle des personnels de l'EAP ?

Evelyne CIMA

**

Le billet d'humeur d'Evelyne du 29 juin 2025 :

Baisse du niveau scolaire en France : La faute à l'Administration contrecarrant la vocation des profs ?

https://www.synep.org/evelyne_2025.htm#sznrhnmph

2/2

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE CFE-CGC

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Tél. : 01 55 30 13 19 Courriel : synep@synep.org

Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI

Site : <https://www.synep.org/>

Bulletin d'adhésion : https://www.synep.org/bulletin_adhesion.pdf